

Patriotisme international Krupp, Schneider et Cie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 5

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ditions de travail relativement favorables, ceux qui connaissent le triste sort des malheureux prolétaires de l'industrie textile le savent bien.

Des salaires de famine, une durée de travail assez longue pour tuer l'ouvrier et l'ouvrière avant l'âge, la liberté d'exploiter jusqu'à la dernière goutte de sang leurs concitoyens prolétaires, voilà comment messieurs les industriels de la soie entendent combattre chez nous la concurrence étrangère.

Est-ce pourtant possible d'être aussi vampire que cela? Le Conseil fédéral qui n'est pas suspect de pacter en quoi que ce soit avec les socialistes a montré par un geste louable la voie à suivre pour accorder aux femmes et aux jeunes gens travaillant en fabrique le minimum de protection auquel ces malheureux ont droit. Messieurs les industriels qui, à d'autres occasions, prennent souvent la bouche trop pleine lorsqu'il s'agit de *parler* de protection internationale des travailleurs, les mêmes bons patrons, qui autrement prétendent continuellement être bien disposés à accorder des améliorations à leurs ouvriers s'il n'y avait pas la concurrence étrangère, ces mêmes messieurs ont jeté le masque cette fois et se montrent en vrais réactionnaires et hypocrites qu'ils ont toujours été.

On voit que derrière la concurrence étrangère, invoquée à chaque instant par le patronat suisse comme un danger monstre menaçant les plus fortes de nos industries, il se cache un autre monstre, bien plus dangereux pour le sort des travailleurs et de leurs familles, c'est *l'égoïsme noir des exploiters*.

Espérons que ceux qui prendront les décisions définitives pour la protection nationale et internationale des travailleurs ne tiennent aucun compte de l'opposition des pires égoïstes. En attendant, les travailleurs ne doivent pas manquer de se grouper de plus en plus dans l'organisation syndicale et politique, à seule fin de réunir un jour les forces nécessaires pour ne plus avoir besoin de protection nationale ou internationale.



Patriotisme international Krupp, Schneider et Cie.

Sous cette rubrique, notre excellent camarade Ch. Rappoport publie dans le journal *Contre la Guerre* les lignes suivantes démontrant comment les gros capitalistes, propriétaires des plus grandes entreprises métallurgiques du monde, agissent d'accord avec les plus hauts fonctionnaires d'Etat, quand l'occasion se présente pour eux de pêcher de gros poissons dans les lacs troubles du patrio-

tisme et du chauvinisme d'une population mal instruite.

Les faits cités sont également intéressants pour les travailleurs syndiqués, puisque les Krupp, Schneider & Cie passent pour de bons patrons, pour des philanthropes, malgré qu'ils n'ont reculé devant aucun moyen pour empêcher la formation d'une organisation syndicale libre parmi le personnel de leurs établissements.

Voici une revue sommaire des derniers méfaits de ces matadores de la grande industrie française et allemande:

« Cette fois, le mauvais cas n'est pas niable. On les a pris la main dans le sac. Les patriotes sont démasqués! Ce sont des marchands de sang humain, des trafiquants de la patrie. Leur champ d'honneur est le marché du sang. Leur patrie est un tant pour cent, un dividende. Des Cartouche, des Mandrin et des Bonnot sont innocents comme des enfants qui viennent de naître en comparaison avec les Krupp, les Schneider, les Armstrong, les Wickers et leurs valets de plume à la Tradieu et à la Hébrard, avec les Etienne et les Millerand... Ceux-là assassinent par douzaines, pour manger, et expient leurs crimes sur l'échafaud. Ceux-ci assassinent par millions, empêchent des milliards et, tout en opérant ouvertement sur les grands chemins internationaux, se font accorder, contre argent ramassé dans le sang, des honneurs publics, confectionnent des lois et gouvernent les nations tout en les livrant au massacre et à la ruine.

Nous le savions depuis longtemps, mais Karl Liebknecht, portant un nom glorieux, en a fourni une preuve officielle, retentissante, qui roule d'un bout du monde à l'autre, en remplissant l'univers de son bruit libérateur. Les usines à canons de Krupp et de Schneider sont également des usines où l'on fabrique, à l'usage des masses aveuglées et trompées, des « périls nationaux », du patriotisme. Ce sont également des marchés de consciences. On y achète des hommes d'Etat, des ministres, des généraux, des officiers, des fonctionnaires et surtout des journalistes qui trempent leur plume vénales dans le sang et dans la boue!

Avant le scandale de Krupp, le Schneider allemand, le camarade Sudekum, un député socialiste, a constaté, en plein Reichstag, sans être contredit, que la fabrication des engins meurtriers rapporte aux « patriotes » *trente-cinq pour cent!* En Angleterre, les membres de la famille royale et de la haute aristocratie sont intéressés dans l'industrie des armements. Ils vivent de la paix armée, abouissant fatalement à la guerre, comme le cultivateur vit du pain et des pommes de terre.

Et c'est partout la même chose. Un scandale monstre vient d'éclater à St-Petersbourg. A la Commission du budget de la quatrième Douma — qui l'aurait pu croire? — un ancien gouverneur,

Khvostow, vient de convaincre des généraux et autres hauts dignitaires de l'armée de vol, de simple vol. Ils puisaient sans façon dans le budget de la guerre.

A Berlin, à Paris, à St-Petersbourg, à Rome et à Londres, les patriotes mettent à sac les nations, ruinent l'industrie, étouffent dans l'œuf toute œuvre de civilisation, créent, par la presse vendue et revendue, une atmosphère lourde d'inquiétude et d'alarme, excitent les peuples les uns contre les autres. Et tout cela pour s'enrichir, pour ramasser des centaines de millions, pour de gros, pour de scandaleux dividendes !

Oh ! nous savons, il y a, par-ci, par-là, quelques naïfs, qui sont sincèrement persuadés qu'ils sauvent la patrie en ruinant et en faisant massacrer leurs compatriotes. Mais ce sont des victimes, des ignorants, ceux que le peuple appelle justement « les poires ». Ils tirent du feu — et reçoivent — des marrons pour les Krupp, les Schneider et autres Etienne.

Oh ! sinistres imbéciles, la guerre n'a rien de poétique ni de grand. Elle a toujours été une industrie.

De nos jours, on l'a perfectionnée, cette ignoble industrie. On a fait travailler pour elle, la science, l'Etat, la presse. Et vous, patriotes bouillants, vous faites de la réclame non payée, un service gratuit de claque pour cette industrie meurtrière et criminelle. Vous vous égosillez afin que les Krupp et les Schneider ramassent des monceaux d'or et se payent les « plaisirs » les plus monstrueux.

Continuez, si vous y tenez, patriotes de tous les pays, commis amateurs de la maison Krupp, Schneider & Cie ; le peuple crie de plus en plus fort :

En voilà assez ! A bas l'industrie militariste et patriotarde ! A bas la paix armée Vive l'Internationale ! »



L'Assurance sociale en Europe.

Dans les dernières années et principalement en 1912, la législation sociale a vu s'accomplir de réels progrès et la transformation de diverses institutions légales déjà existantes. Il en a été ainsi en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Russie, en Suisse et en Roumanie. Ce qui incita l'office impérial allemand de statistique, section de la statistique ouvrière, à dresser un nouvel état de la législation sociale dans les divers Etats de l'Europe. Le résultat a été publié dans un supplément spécial du Bulletin du Travail de l'Empire et il est reproduit ci-dessous dans ses grandes lignes.

I. Assurance contre la maladie.

1. Allemagne.

D'après le règlement de l'assurance du 19 juillet 1911 (applicable à partir du 1^{er} janvier 1914) est instituée : l'assurance obligatoire pour tous les ouvriers salariés et employés dont le salaire annuel ne dépasse pas 3125 fr., ainsi que pour les artisans ; l'assurance facultative pour les ouvriers, les employés, les membres des familles des employeurs et petits entrepreneurs. Il existe des caisses de maladie locales, mutualités ayant leur administration autonome et, à côté, des caisses de compensation (associations mutuelles d'assurance).

Dans l'assurance obligatoire les ouvriers payent comme cotisation $\frac{2}{3}$, l'employeur $\frac{1}{3}$ pour cent du salaire. Pour les membres des caisses de compensation l'employeur verse sa part de cotisation à la caisse obligatoire compétente. Les assurés facultatifs doivent supporter la totalité de la cotisation.

Les secours accordés consistent en :

a) Traitement gratuit et un secours en espèces (50 pour cent du salaire journalier ou sa moyenne) pendant 26 semaines.

Traitement gratuit à l'hôpital et moitié de l'indemnité pécuniaire aux parents pendant 26 semaines.

b) Les mêmes secours pour les femmes en couche (8 semaines).

c) Indemnité de décès (20 fois le salaire moyen ou journalier).

Des secours réglementaires peuvent être augmentés par les statuts (ainsi ils peuvent prévoir des soins aux convalescents, les services des sages-femmes, des médecins accoucheurs, les indemnités de grossesse, le secours de repos, l'aide à la famille, etc.).

Les frais nécessités pour la solution des contestations sont gratuits. Les diverses instances sont : l'office des assurances, l'office supérieur des assurances, l'office de l'empire (ou du pays) des assurances, dans lesquels assurés et employeurs sont représentés à égalité. Seul l'office supérieur des assurances impose à la partie qui succombe des frais qui peuvent varier de 1 fr. 25 à 25 fr.

2. Autriche.

D'après la loi du 30 mars 1888 il existe l'assurance obligatoire pour les ouvriers et employés dans l'industrie ; l'assurance facultative pour l'agriculture et le travail à domicile. A côté des caisses de maladie publiques, il y a des caisses libres.

Les cotisations pour l'assurance obligatoire sont les mêmes qu'en Allemagne. Par contre, les employeurs n'ont pas à payer de cotisations pour les ouvriers membres des caisses libres.